

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

LA LETTRE D'INFORMATION

PRINTEMPS 2015

ÉDITORIAL

par Catherine Texier,
Présidente du CIPAC

DÉCENTRALISATION ACTE III

Les points à retenir
pour le secteur culturel

CARTE BLANCHE À...

d.c.a / association française de
développement des centres d'art

LA PAROLE AUX ÉLUS

Karine Gloanec Maurin,
Vice-présidente de la Région Centre,
Présidente de la Commission Culture de l'ARF

FOCUS SUR UN RÉSEAU RÉGIONAL

Versant Est –
Réseau Art contemporain en Alsace

ACTUALITÉS DE LA FÉDÉRATION

LES PROCHAINES FORMATIONS

ÉDITORIAL

par Catherine Texier, Présidente du CIPAC

Chers collègues, Chers amis,

La réforme territoriale, encore en discussion au Parlement, ainsi que la future Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, vont conduire à des évolutions importantes pour les politiques culturelles en France.

Le secteur des Arts Plastiques est directement concerné. Le CIPAC est mobilisé. Il est de notre responsabilité d'expliquer et d'accompagner les évolutions en cours, en revendiquant une ambition culturelle qui doit être partagée par les décideurs et les acteurs de l'art contemporain.

Notre fédération s'engage aujourd'hui à faire émerger des espaces de concertation productifs, permettant de consolider et de développer le paysage et le fonctionnement des structures de recherche, d'enseignement, de diffusion, et de production du champ des arts plastiques et visuels. Nous avons à travailler avec l'ensemble des décideurs publics pour que les professionnels puissent développer aux côtés des artistes des projets culturels ambitieux et exigeants dans le respect des spécificités de notre secteur.

Dans cet esprit, une journée d'étude et de débat, organisée par le CIPAC au Palais du Luxembourg, aura lieu le 28 mai prochain, sous le titre « La réforme territoriale appliquée au secteur des arts plastiques : enjeux et perspectives ».

Le CIPAC intensifie sa communication et lance sa nouvelle Lettre d'information : plus que jamais, il est nécessaire de fédérer les acteurs et les décideurs du secteur, et de préciser notre niveau d'information sur les évolutions en cours. Vous trouverez donc dans cette Lettre d'information des textes sur les réformes actuelles, des entretiens avec des professionnels et des responsables publics, acteurs des politiques culturelles.

Nous comptons sur votre collaboration pour développer la place des arts plastiques dans le paysage culturel, et pour renforcer la parole des organisations professionnelles au service de la professionnalisation du secteur et des métiers de l'art contemporain.

DÉCENTRALISATION ACTE III : LES POINTS À RETENIR POUR LE SECTEUR CULTUREL

L'acte III de la décentralisation désigne un ensemble de lois et de réformes adoptées à partir de 2013, sous la présidence de François Hollande, et portant sur l'organisation des différents échelons de collectivités territoriales, leurs interactions et leurs compétences.

Si les problématiques culturelles ne sont pas précisément visées par les différents projets de lois dont il est question, la réforme territoriale devrait indéniablement avoir un impact considérable sur le partage de la compétence culturelle, l'organisation des services et la mise en place de politiques publiques de la culture dans les territoires. En parallèle à cette réforme territoriale, dont certains points importants sont détaillés ci-dessous, il faut également retenir qu'une réforme des services de l'État est en cours. Celle-ci aura notamment des conséquences sur l'organisation des services déconcentrés de l'État. En matière culturelle, les DRAC, services d'échelon régional placés sous l'autorité du préfet, seront ainsi très directement touchés par la fusion des régions.

UNE NOUVELLE CARTE DES RÉGIONS

Élément de la réforme le plus directement visible, le nouveau découpage de la France en treize régions est issu de la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

Elle a été votée en lecture définitive par l'Assemblée Nationale le 17 décembre 2014.

Outre la fusion de certaines régions existantes, le texte prévoyait également un nouveau calendrier pour les élections départementales (qui viennent de se dérouler) et pour les élections régionales : celles-ci seront organisées en décembre 2015.

Le nouveau découpage régional sera opérationnel dès le 1er janvier 2016, tandis que l'établissement du chef-lieu, ainsi que le nom de la région, seront fixés par décret avant l'automne 2016.

L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEL ÉCHELON : LA MÉTROPOLE

Le texte de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM, promulguée le 21 janvier 2014) consacre le statut des métropoles pour les intercommunalités regroupant les bassins de population les plus peuplés du territoire national. Dès le 1er janvier 2015, les métropoles de Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse ont vu le jour. La métropole de Lyon, créée à la même date, est une collectivité territoriale à part entière et dispose d'un statut particulier. Suivront la naissance du Grand Paris et d'Aix-Marseille Provence le 1er janvier 2016. Plus largement, la loi MAPTAM prévoit la création de métropoles pour les territoires regroupant une population de plus de 400 000 habitants.

LA CTAP : UN OUTIL DU PARTAGE DES COMPÉTENCES SUR LES TERRITOIRES

La création d'un nouvel échelon territorial, une carte des régions totalement renouvelée et des services de l'État en passe d'être réorganisés rendaient inévitables un nouveau partage des compétences.

La Loi MAPTAM prévoit donc que dans chaque région soit créée une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), organe réunissant des élus de chaque niveau de collectivités territoriales afin de mettre en place de manière concertée les politiques territoriales, voire les éventuelles délégations de compétences attribuées par l'État.

Dans le cadre de cette nouvelle répartition, les compétences relevant d'un domaine particulier et partagées par plusieurs collectivités pourraient se voir attribuer un chef de file : une collectivité, dont le rôle serait de coordonner l'action publique territoriale dans ce domaine.

UNE DERNIÈRE LOI ENCORE EN COURS DE VOTE PAR LE PARLEMENT : LA LOI NOTRe

Dernier texte relatif à la réforme territoriale, la loi de Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe) est encore en cours d'examen par le parlement, même si un pas important a été réalisé, le 10 mars dernier, lors de son adoption en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Un des éléments majeurs qui pourrait être introduit par ce texte concerne la suppression de la clause générale de compétence des départements et des régions : or, c'est cette clause qui permettait aux collectivités de se saisir volontairement de compétences situées hors de leurs champs de compétences obligatoires et donc, notamment, de la question culturelle.

Dans la version actuelle du texte, qui sera de nouveau examiné au Sénat fin mai 2015, certains amendements relatifs à la culture ont d'ores et déjà été écartés. Il n'est ainsi plus question de la création de commissions « culture » au sein des CTAP ; la commission des lois de l'Assemblée Nationale et le gouvernement s'étant positionnés contre la création de commissions thématiques, préférant laisser la liberté aux CTAP de se saisir volontairement des sujets qu'elles souhaitent traiter. L'amendement visant à garantir les « droits culturels des citoyens » a également été écarté.

À ce stade, seule une disposition précisant que la culture fera l'objet d'une compétence partagée entre les collectivités subsiste, sans toutefois que les modalités concrètes de ce partage ne soient précisées.

Enfin, une des autres dispositions suscitant de nombreuses inquiétudes dans le secteur culturel, celle qui prévoit un « guichet unique » pour l'octroi des subventions, a également été conservée.

L'avenir de la loi de Nouvelle Organisation du Territoire de la République se jouera les 26, 27, 28 et 29 mai prochain au Sénat.

Pour des éléments plus techniques et les références précises des textes, consultez la synthèse sur l'Acte III de décentralisation sur le site du CIPAC.

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

Dans le cadre de sa lettre d'information, le CIPAC a décidé d'offrir, à chaque numéro, une carte blanche à l'une de ses associations membres. Pour ce premier numéro, carte blanche a été donnée à d.c.a / association française de développement des centres d'art.

CARTE BLANCHE À... d.c.a

Le réseau d.c.a rassemble à ce jour 49 centres d'art contemporain, composant une cartographie de lieux hétérogènes et représentant autant d'engagements au service de l'art, dans des territoires extrêmement variés.

Nés d'initiatives personnelles, associatives ou encore de la volonté des collectivités et de l'État, les centres d'art du réseau d.c.a construisent leurs projets artistiques et culturels en direction de tous les publics, selon les orientations impulsées par leurs directeurs.trices. Tous sont reconnus, accompagnés et consolidés dans leurs missions par différents partenaires publics, qu'il s'agisse des collectivités locales et/ou de l'État.

L'ADN DES CENTRES D'ART

Au-delà de leur hétérogénéité, les centres d'art du réseau d.c.a partagent un certain nombre de valeurs et de missions dont les modalités de mise en œuvre leur appartiennent et diffèrent en fonction de leurs contextes géographiques, sociaux, artistiques et politiques.

Ces missions ont été réaffirmées dans la circulaire ministérielle de 2011 relative au conventionnement des centres d'art. Rédigée conjointement avec d.c.a, celle-ci sert aujourd'hui de base à l'élaboration d'un label centre d'art, qui vise à renforcer la reconnaissance de nos structures et de leurs missions spécifiques.

Une équipe au service d'un projet artistique

Projet humain par excellence, le centre d'art est le lieu d'expressions artistiques définies et incarnées par son directeur ou sa directrice puis mises en œuvre par une équipe professionnelle.

Un lieu de recherche et de prospection

Un centre d'art est, par essence, un lieu proposant un projet artistique résolument tourné vers la prospection, la recherche et l'expérimentation, la conception d'expositions, la production d'œuvres représentatives des formes les plus actuelles de l'art en France comme à l'étranger. Il peut également élargir son champ d'investigation à des programmes d'événements, des activités éditoriales, des résidences...

Un lieu-ressource, interface professionnelle entre l'art et les publics

La politique de soutien à la création d'un centre d'art s'accompagne d'une programmation culturelle et pédagogique pour permettre l'accès à l'art de tous les publics.

Il est un espace partagé de production de sens grâce au savoir-faire des équipes en charge de la médiation et de l'éducation artistique et culturelle. Au sein de cet espace, artistes et publics participent activement à une discussion sur ce qui anime, construit et motive notre rapport au monde par le prisme de l'art contemporain.

Un outil de développement culturel inscrit sur un territoire

Un centre d'art est inscrit dans un territoire. Il en est à la fois l'émanation, le référent et l'acteur. Conscient des enjeux qui fondent la spécificité du contexte dans lequel ses projets sont développés, le centre d'art constitue une structure essentielle au sein d'un écosystème social et économique local. Il est ainsi un interlocuteur dynamique pour ses partenaires que sont, entre autres, les institutions culturelles, les établissements scolaires et universitaires, les réseaux associatifs et citoyens. En cela, il constitue un atout pour le rayonnement et la vitalité d'un territoire.

Un maillon professionnel dans le secteur de l'art contemporain

Un centre d'art accompagne les artistes au quotidien par la production de nouvelles œuvres, par la mise en place d'expositions. Il accompagne également des auteurs, des curateurs par des éditions, des résidences, des commissariats associés, par des programmes culturels, des actions éducatives... En ce sens, il constitue un tremplin pour les professionnels de l'art contemporain.

UN CONTEXTE DE TENSIONS ET DE FRAGILITÉS POUR LES CENTRES D'ART

À l'instar de bien des structures culturelles et artistiques en France, les centres d'art font aujourd'hui face à de nombreuses problématiques qui fragilisent leurs actions et mettent en cause leur existence. Interlocuteur professionnel reconnu, porteur de la voix de chacun de ses membres, le réseau **d.c.a** est mobilisé au jour le jour pour opérer une médiation constructive auprès des partenaires et tutelles politiques dans les territoires et au niveau ministériel.

Le contexte incertain de la réforme territoriale

Depuis leur apparition dans les années 1970 et 1980, le développement des centres d'art s'est appuyé sur un système de financements dits croisés. Ainsi, nos structures témoignent de la reconnaissance et de la prise de responsabilités conjointes de l'État et des collectivités territoriales. La réforme territoriale engagée par le gouvernement actuel et les incertitudes demeurant quant aux transferts de compétences culturelles d'un partenaire à l'autre, participent de la remise en cause de cet équilibre de fonctionnement.

À cette réforme vient s'ajouter un contexte de rigueur budgétaire que les centres d'art, parfois de taille modeste, subissent de plein fouet jusqu'à remettre en cause leur existence même.

Une politique culturelle ambitieuse pour la création, construite et conduite conjointement par le ministère de la Culture et les collectivités territoriales doit être poursuivie pour la préservation d'une culture vivante et diversifiée en direction des populations sur l'ensemble du territoire national.

LE RÉSEAU d.c.a, PORTEUR DE PROJETS

d.c.a constitue un levier de développement au service de ses membres, grâce à la mise en œuvre de projets fédérateurs et porteurs de contenus. Ils permettent de faire rayonner chaque lieu au-delà de son territoire, tant au niveau national qu'international.

PIANO, plateforme préparée pour l'art contemporain

Initiée en 2014, PIANO est une plateforme curatoriale franco-italienne créée à l'initiative de **d.c.a**. PIANO se décline sous forme d'expositions, d'événements, de résidences croisées et prend également la forme d'un site internet jouant un rôle d'interface et de dialogue entre tous les acteurs présents et à venir. Ainsi, PIANO permet à différents acteurs du monde de l'art contemporain français et italiens de travailler ensemble. En 2014, ce sont 17 structures qui se sont associées autour d'une vingtaine de propositions artistiques. En 2015, PIANO s'engage dans une seconde phase qui constitue à la fois le développement de la dynamique engagée en 2014 et l'avènement d'une ambition renouvelée qui irrigue de nouveaux territoires.

www.pianoproject.org

Uncoupedés.net, le magazine en ligne des centres d'art marquant 30 ans de décentralisation

Lancé en février 2013, le webmagazine *uncoupedés.net* rassemble textes critiques, fictions, essais, échanges épistolaires, entretiens, œuvres vidéos, sonores, photographiques, performances en ligne... Ces contributions variées dans leur forme et leur ton dessinent un nouveau panorama des centres d'art, constitué par la multitude des regards et des voix. L'image qui en ressort *in fine* relève davantage d'un kaléidoscope aux multiples reflets que d'une cartographie uniforme et objective. En déhiérarchisant le rapport des lieux les uns aux autres, *uncoupedés.net* permet de réaffirmer l'esprit égalitaire dans lequel **d.c.a** souhaite travailler, car c'est bien la diversité de ce réseau qui en fait aussi la force.

www.uncoupedes.net

LA PAROLE AUX ÉLUS

Le CIPAC entend donner la parole aux élus, afin de connaître leur point de vue sur les questions qui concernent le secteur.

Entretien, pour ce premier numéro, avec Karine Gloannec Maurin, Vice-présidente du Conseil Régional du Centre, et Présidente de la Commission Culture de l'ARF (Association des régions de France). Karine Gloannec Maurin est également Secrétaire nationale du Parti socialiste en charge de la culture et des médias depuis juillet 2014. Elle a été Présidente de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture) de 2008 à 2011.

Les questions culturelles ne sont pas au cœur de la réforme territoriale (loi NOTRe, loi MAPTAM). Comment pallier ce manque ? Quelle place les politiques publiques locales doivent-elles accorder à la culture ?

La loi NOTRe, votée en première lecture au Sénat et à l'Assemblée nationale, a inscrit la culture comme une compétence partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales (au même titre que le sport, la promotion des langues régionales, l'éducation populaire et le tourisme). C'est déjà une satisfaction de permettre ainsi à toutes les collectivités locales d'intervenir. Mais nous aurions aimé aller plus loin et inscrire l'obligation d'agir pour la culture, car la volonté de maintenir une politique culturelle de qualité sur les territoires ne sera pas forcément la préoccupation de tous. En effet, nous sommes tous témoins d'un nouveau contexte où les projets culturels sont mis en difficulté par choix budgétaires. Si la culture doit participer à l'effort national, comme tous les champs de l'action publique, il aurait été préférable qu'elle soit

considérée comme toute autre politique et non reléguée comme accessoire ou facultative. C'est la raison pour laquelle l'ARF plaide depuis plusieurs mois en faveur d'une évolution de l'exercice de la compétence culture. Elle a ainsi déposé un amendement pour que la culture reste, certes, une compétence exercée par tous les niveaux de collectivités, mais qu'elle devienne « obligatoire » pour toutes ces mêmes collectivités. Nous savons que les acteurs culturels attendaient « cette compétence obligatoire ». Malheureusement, nous n'avons pas pu entraîner les autres associations d'élus dans notre démarche et le législateur n'a pas soutenu cette idée. Il y a peu de chance que son point de vue évolue lors de l'examen du texte en seconde lecture en mai prochain. Mais cette question reviendra dans le débat car l'actualité montre malheureusement que le maillage du territoire en matière culturelle, construit sur plusieurs décennies, peut être balayé en quelques mois si la loi n'impose pas quelques freins.

La réforme territoriale va modifier en profondeur l'organisation des collectivités locales. Quels vont être les impacts sur le secteur culturel ? Comment peut s'opérer l'articulation entre les différentes échelles locales, métropolitaines, régionales et nationales ?

En effet, la réforme territoriale va recomposer le paysage institutionnel local, qu'il s'agisse des nouvelles métropoles, du renforcement de l'intercommunalité et bien sûr de la nouvelle carte des régions. Au-delà de leur nombre (13 au lieu de 22 régions métropolitaines), et de leur dimension géographique, la fusion aura de multiples conséquences en termes organisationnel, politique, professionnel, juridique et partenarial. Toutes les politiques publiques vont être impactées (transports, formation professionnelle, éducation, aménagement du territoire). La culture le sera également à travers les équipements existants (les FRAC, les orchestres ou les opéras), les agences (les Centres régionaux du livre, les agences du cinéma), les futurs projets culturels...

À ce jour, rien n'est décidé. L'État n'a pas, lui non plus, décidé de l'implantation géographique de ses administrations déconcentrées. Ainsi, à ce jour nous ne connaissons pas encore la nouvelle carte des DRAC. Nous en sommes aux premières phases du rapprochement prévu par la loi de janvier 2015.

Derrière ces fusions, il y a l'enjeu de la fabrique des nouvelles politiques culturelles. Beaucoup de questions se posent : comment concilier la nécessaire proximité des équipements culturels dans une région XXL ; comment faire des économies d'échelles sans remettre en cause les politiques d'aménagement du territoire conduites jusqu'alors ? C'est l'occasion d'initier de nouvelles méthodes de travail, de s'inscrire dans de nouvelles démarches de mutualisation et de transversalité. Les problématiques budgétaires compteront beaucoup dans les choix de réorganisation.

Enfin, la loi MAPTAM a créé un nouveau cadre pour l'organisation de l'exercice des politiques

partagées. Il s'agit des CTAP (Conférences territoriales d'action publique) dans lesquelles régions, départements et bloc communal pourront élaborer des schémas. En tant que compétence partagée, la culture y sera donc traitée et des schémas y seront élaborés.

Comment garantir la pérennité de l'existant, notamment les structures d'art contemporain telles que les centres d'art, Frac, écoles supérieures d'art, artothèques, etc. ?

Il faut considérer la fusion des régions comme une opportunité. Par exemple, cela doit être l'occasion d'un nouveau départ pour les FRAC qui devront poursuivre leurs missions (soutien à la création contemporaine et démocratisation de l'art) dans un autre cadre géographique.

Vraisemblablement, il devrait y avoir un FRAC par Région avec le maintien d'antennes sur les territoires. Le besoin de proximité est important dans ces nouvelles grandes régions. Les FRAC devront y répondre.

Ce sera l'occasion de nouvelles coopérations avec les autres acteurs des arts plastiques, l'occasion également de revoir la convention « Une œuvre, un établissement » signée en son temps avec les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale. C'est une invitation à une plus grande circulation des œuvres des collections et à repenser la politique de lutte contre les inégalités territoriales.

Il faut que les FRAC soient force de propositions, qu'ils anticipent le changement. Ils ont montré leur pertinence, leur capacité à s'inscrire de manière diverse dans chaque région. Cette nouvelle étape, sans doute accompagnée d'une évolution des statuts, doit permettre de conforter, dans la confiance, la nécessité de proposer aux citoyens un accès à l'art contemporain et de renouveler aux artistes tout l'intérêt porté à leurs œuvres.

Propos recueillis en avril 2015

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

FOCUS SUR UN RÉSEAU RÉGIONAL

Acteurs incontournables du dynamisme culturel des régions, les réseaux régionaux d'art contemporain fédèrent différents types de structures (galeries associatives et publiques, musées, associations d'artistes, écoles supérieures d'art, artothèques, centres d'art, Fonds régionaux d'art contemporain, biennales, fonds documentaires, éditeurs et galeries privées commerciales...) et constituent un élément clé du maillage territorial pour le secteur des arts plastiques. Chaque newsletter sera l'occasion de présenter l'un d'entre eux.

VERSANT EST RÉSEAU ART CONTEMPORAIN EN ALSACE

Le réseau d'art contemporain de la région Alsace regroupe actuellement 24 structures (lieux d'exposition temporaires, lieux de création et de résidence, fonds régional d'art contemporain, école d'art, festivals, fondation, galeries, etc.) et existe dans sa forme actuelle depuis 3 ans. Ce réseau a connu différentes étapes et formes successives (initialement créé par la DRAC Alsace et le Conseil Régional d'Alsace, il a porté le nom de « Trans Rhein Art » durant plusieurs années).

Le réseau Versant Est développe aujourd'hui plusieurs axes principaux de projets :

ORGANISATION ANNUELLE D'ÉVÉNEMENTS PARTAGÉS

« Le Week-end de l'art contemporain en Alsace », dont la 8ème édition a eu lieu en mars dernier propose rencontres, expositions, ateliers, concerts, performances, projections, pendant ces deux jours, organisé par l'ensemble des structures membres du réseau et autres structures partenaires.

« Opening night »

Deux soirées festives autour de l'art contemporain, l'une à Strasbourg, l'autre à Colmar, sont proposées chaque année à l'automne. Ce moment original et festif rassemble le public autour de nombreuses propositions imaginées par les structures artistiques : vernissages et rencontres autour des expositions, apéro-mix et performances, projections vidéos...

ÉDITION D'UN CALENDRIER ART CONTEMPORAIN

Ce calendrier permet de relayer la programmation de l'ensemble des structures d'art contemporain de la région, de favoriser la circulation et l'accès des publics à l'art contemporain sur le territoire. Ce calendrier est édité à 20 000 exemplaires et compte une trentaine d'annonceurs par numéro. Il est diffusé sur 400 points en Alsace, dans d'autres régions, ainsi qu'en Allemagne et en Suisse.

PARCOURS ART CONTEMPORAIN EN BUS

Chaque édition du Calendrier art contemporain est accompagnée d'un ou plusieurs parcours en bus. Depuis 2014, 5 parcours art contemporain sont proposés au public chaque année. Ces parcours sont l'occasion de découvrir les lieux d'art et de faire des focus sur des actualités fortes en matière d'art contemporain dans la région.

PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COMPÉTENCES

Le réseau VERSANT EST a également mis en place des groupes de travail et organise des rencontres autour de thématiques, notamment l'accompagnement des plasticiens, la formation et la reconnaissance des professionnels de l'art contemporain.

Le réseau VERSANT EST est actuellement financé par l'État (DRAC Alsace), la Région Alsace, la Ville de Strasbourg.

Contact : nathalie.le.berre@versantest.org
www.versantest.org

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

ACTUALITÉS DE LA FÉDÉRATION

12 janvier 2015

Journée de rencontre des réseaux régionaux d'art contemporain

06 février 2015

Conseil d'administration du CIPAC

11 février 2015

Participation au Comité de Pilotage de la MNACEP

26 mars 2015

Rendez-vous avec le Président de la République pour 5 organisations professionnelles de la culture (CIPAC, CPDO, PROFEDIM, SNSP, SYNDEAC, SYNOLIR)

31 mars 2015

Conseil d'administration du CIPAC

12 mai 2015

Assemblée Générale du CIPAC

28 mai 2015

Journée d'étude et de débat au Sénat
« La réforme territoriale appliquée au secteur des arts plastiques : enjeux et perspectives »

9 juin 2015

Journée de travail interrégionale Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

LES PROCHAINES FORMATIONS

10, 11 juin 2015

Le droit d'auteur dans l'art contemporain

15, 16 juin 2015

Principes généraux de l'assurance et assurance des œuvres d'art

18, 19 juin 2015

Le mécénat en art contemporain

22, 23 juin 2015

Communiquer en anglais dans le secteur culturel

25, 26 juin 2015

Le public jeune et familial : construire une offre de médiation

29, 30 juin 2015

Du constat d'état au marquage des collections

1, 2, 3 juillet 2015

Gestion budgétaire des projets artistiques

CIPAC

www.cipac.net

Le CIPAC reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.

Le caractère Infini utilisé dans ce document a été créé par Sandrine Nugue dans le cadre d'une commande publique du Centre national des arts plastiques : www.cnap.graphismeenfrance.fr/infini/